



Bureau Exécutif

PROCES VERBAL N°06

Réunion du :	Lundi 14 novembre 2022
Présidence :	Didier ESOR, Président - Guy RIBRAULT, Président Délégué
Membres du Bureau :	Sébastien CORNEC (par visio) - Guy COUSIN - Frédéric DAVY - Alain DURAND Jean Jacques GAZEAU (par visio) - René JOUNEAUX - Alain MARTIN - Nicolas POTTIER (représenté par Claude BARRE)
Invité :	Gabriel GÔ
Assistent :	Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ
Excusés :	Valérie BOUDER

1. Informations du Président

➤ Tournoi de France Féminin

Après Calais et Valenciennes en 2020 puis Caen et Le Havre en 2022, la troisième édition du Tournoi de France sera accueillie par la Ligue des Pays de la Loire, en février 2023, dans les stades Raymond-Kopa d'Angers et Francis-Le Basser de Laval.

Les Bleues, qui ont remporté les deux premiers Tournois de France, défendront leur titre face à trois équipes dont les identités seront communiquées ultérieurement. Il s'agira du premier rendez-vous international de 2023 pour les joueuses de Corinne Diacre, cinq mois avant leur Mondial prévu en Australie & Nouvelle-Zélande à l'été 2023.

Les informations relatives au calendrier et à la billetterie seront communiquées prochainement. Les matches de l'Equipe de France seront retransmis par W9.

➤ Séminaire des Présidents de Ligue à Lisieux (14) – 11/13 novembre

Retour sur les travaux de ces journées auxquelles ont participé le président et le président délégué :

- Réforme de la formation
- Développement de l'arbitrage
- Evolution des statuts des instances du foot en fonction de la nouvelle loi du sport.

2. Vie de la Ligue

2.1. ACTIVITES GENERALES

➤ Point d'avancée du projet #Ligue de Demain

Pour donner suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 05 novembre dernier validant les cessions de locaux de Saint Sébastien sur Loire et l'acquisition des terrains de Vallet, il convient de travailler plus finement sur le dimensionnement et le montage financier du projet. Pour cela, des groupes de travail sont redéfinies par thématiques.

- *Groupe de travail de base* : D. Esor + JY Cadiet + R. Jouneaux + J. Clément
- *Architecture / Conception / Energies* : Base + C. Guillard + F. Davy
- *Financement + Fiscalité* : Base + S. Cornec + A. Durand + C. Chaigneau + C. Le Buan
- *Business Plan* : Base + B. Laposta + P. Dreno + L. Bruneau + A. Durand + N. Vrigneau + L. Ydier
- Rdv le 23/01 avec le Conseil Régional
- Réunion de travail à venir avec l'ETR + Pôle Espoirs sur la dimension sportive du projet.

Par ailleurs, le Président propose de solliciter officiellement la FFF/DTN pour l'obtention d'un Pôle Espoirs Féminin ainsi qu'un Pôle Espoirs Futsal.

➤ **Séminaire des bureaux des 21 et 22 octobre**

Compte-rendu à venir avec questionnaire de satisfaction qui devra permettre de renouveler ce type de réunion et d'en définir le format.

➤ **Assemblée Générale du 05.11.2022 : bilan**

Le Bureau tire un bilan positif sur l'AG aussi bien sur la partie organisationnelle que sur les différentes interventions et résultats qui ont ponctué ce temps fort de la vie de la Ligue.

L'attention est cependant attirée sur la maîtrise de la durée globale de l'AG ainsi que des prises de paroles lors des vœux et questions diverses.

De même, il convient d'être vigilant sur le temps de parole accordé aux invités et le positionnement dans le déroulé de l'AG afin de leur laisser un temps suffisant pour développer leur discours sans être pénalisé par un temps contraint de fin d'AG.

**Le Bureau félicite l'équipe de salariés engagés sur l'organisation de l'AG
Le Bureau valide la liste des clubs amendés pour cause d'absence à l'AG**

➤ **Point sur les licences**

La barre symbolique des 160 000 licences est passée au 10/11 avec 160 508 licences, soit +1.80% licences versus saison 2021/2022. Pour rappel, la saison N-1 a totalisé 167 252 licences.

Sur les évolutions notables :

- - 3% sur les seniors M
- + 7% sur les seniors F
- + 9% sur les U14/U15 M
- + 22% sur les U14/U15 F
- = le foot animation M
- - 10% le foot animation F
- + 5% sur le futsal seniors M
- + 6% sur les arbitres

➤ **Mouvements des clubs (liste en PJ)**

**Le Bureau valide la liste des mouvements des clubs présentée en séance sous réserve de régularisation des soldes débiteurs Ligue ou District.
Par ailleurs, pour les clubs en cessation d'activité et présentant un solde débiteur, le Bureau demande le blocage des licences pour les membres du bureau de ces clubs.**

2.2. ACTIVITES TECHNIQUES

➤ **Expérimentations sur la thématique « climat sur et autour des rencontres »** : recensement des clubs pilotes en cours. A compléter avec les propositions des districts. La réunion des clubs pilotes est prévue le 14 janvier matin à Angers puis accompagnement dans les clubs pour mise en place d'actions qui visent à influencer positivement sur le climat des rencontres. La ligue expérimente avec les clubs pilotes puis rendra compte à l'AG du 03 juin pour généralisation d'actions à effets vertueux.

➤ **Visite de la DTN les 19 et 20 janvier** sur les thématiques de la formation (Emmanuel Vandebucke) et du PPF (José ALCOGER). Les Présidents de Districts et de la Ligue sont sollicités pour participer à un temps d'échanges avec le DTN sur la PPF le 20/01.

3. Vie des Pôles

3.1. PÔLE DES COMPETITIONS

➤ Stratégie à mettre en œuvre pour l'évolution de l'article 9

Suite à l'AG, il est proposé d'élargir le groupe de travail existant à des représentants de clubs dont les deux porteurs de vœux à la dernière AG.

La Bureau valide le principe d'élargissement du groupe de travail à des représentant de clubs et demande aux districts de désigner 1 club.

3.2. PÔLE ARBITRAGE

➤ Mise à disposition des CTDA

Dans le cadre de la création de l'ETRA et des actions des CTDA couvrant des activités du ressort de la « Ligue », il convient de définir le nombre de jours de mise à disposition de CTDA au profit de la Ligue.

En concertation avec les Présidents de District, le Bureau valide à 10 le nombre forfaitaire de jours de mise à disposition des CTDA pour des missions Régionales. Ces jours sont financièrement couverts par la dotation de 5 000€ apportée par la Ligue aux Districts. Au-delà, et en cas de jours supplémentaires ceux-ci seront facturés au cas par cas.

La première réunion de l'ETRA est fixée début janvier.

3.3. PÔLE JURIDIQUE

➤ Retrait et interdiction de licence – PV interne

➤ Infraction au nombre de licences « Dirigeant »

Conformément à l'article 30 des Règlements généraux de la FFF, « 1. Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ».

Cette licence est accessible aux personnes âgées d'au moins seize ans révolus sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.

Les joueurs âgés d'au moins seize ans révolus peuvent remplir les fonctions de dirigeant dès lors qu'ils possèdent une telle licence ou une licence "Joueur" sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.

Par ailleurs, les clubs doivent licencier un nombre minimum de dirigeants fixé par la Ligue régionale dont ils dépendent.

Dispositions L.F.P.L. :

Chaque club devra posséder autant de licences « dirigeant » que d'équipes engagées dans les divers championnats, avec un minimum de 5.

Une amende par licence manquante au 31 octobre dont le montant est fixé en annexe 5 sera infligée au club fautif. »

Le Bureau rappelle que l'amende est le double du prix de la licence.

Le Bureau note que les clubs en non-conformité ont été relancés par le service Licences de la Ligue afin de se mettre à jour.

Le Bureau inflige l'amende correspondante aux clubs listés ci-dessous.

- **Infraction à l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ».**

District Maine et Loire				
District	Numéro club	Nom du club	Obligation	Amendes
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544043	BREZE OMNISPORTS ET LOISIRS	3	160,20 €
			Total	160,20 €

- **Infraction à l'obligation de posséder autant de licences « dirigeant » que d'équipes engagées dans les divers championnats, avec un minimum de 5. Une amende par licence manquante au 31 octobre dont le montant est fixé en annexe 5 sera infligée au club fautif. »**

DISTRICT LOIRE ATLANTIQUE							
District	Numéo club	Nom du club	Type de club	nbre de dirigeant	Obligation	Différence	Amendes
LOIRE-ATLANTIQUE	528254	LA CHAPEL CHAPELAINE	Libre	4	5	1	53,40 €
LOIRE-ATLANTIQUE	532168	NANTES AS COSMOS	Libre	3	5	2	106,80 €
LOIRE-ATLANTIQUE	607392	ST HERBLAIN LECLERC	FooteEntreprise	4	5	1	53,40 €
LOIRE-ATLANTIQUE	616023	BOUAYE LUCOUN FC	FooteEntreprise	2	5	3	160,20 €
LOIRE-ATLANTIQUE	842637	ST SEBAST TCHITOLOS	Foot loisir	3	5	2	106,80 €
LOIRE-ATLANTIQUE	845795	VALLET FOOT LOISIR	Foot loisir	3	5	2	106,80 €
LOIRE-ATLANTIQUE	849038	NANTES ASEN	Foot loisir	1	5	4	213,60 €
LOIRE-ATLANTIQUE	852167	VERTOU VIGNOBLE ES	Foot loisir	3	5	2	106,80 €
DISTRICT MAINE ET LOIRE							
MAINE ET LOIRE	521999	JARZE ES	Libre	4	5	1	53,40 €
MAINE ET LOIRE	539041	LA CHAPELLE ST LAUD	Libre	3	5	2	106,80 €
MAINE ET LOIRE	541112	NEUILLE INTREPIDE	Libre	4	5	1	53,40 €
MAINE ET LOIRE	548579	LE BOURG IRE FC	Libre	2	5	3	160,20 €
DISTRICT DE LA MAYENNE							
MAYENNE	531062	ARGENTON ND AS	Libre	3	5	2	106,80 €
MAYENNE	531443	CHAMMES FC	Libre	2	5	3	160,20 €
MAYENNE	532691	ST GEORGES FLECHA AS	Libre	2	5	3	160,20 €
MAYENNE	539914	LAVAL FC	Libre	2	5	3	160,20 €
MAYENNE	540351	CHALONS DU MAINE AS	Libre	4	5	1	53,40 €
MAYENNE	541645	LAVAL CLEFF	Libre	2	5	3	160,20 €
DISTRICT DE LA SARTHE							
SARTHE	524002	ST PATERNE AS	Libre	4	5	1	53,40 €
SARTHE	536663	CHEMIRE GAUDIN AF	Libre	3	5	2	106,80 €
SARTHE	612337	LE MANS AS CE MMA	FooteEntreprise	3	5	2	106,80 €
SARTHE	853366	KUSTO'FOOT	Foot loisir	4	5	1	53,40 €
						Total	2 403,00 €

4. Questions diverses - Tour de table

- **Arbitres de clubs :**
Questionnement sur le type de licence requis ? Le service des licences est sollicité sur la mention à porter.
- **Coupe du monde 2022 :**
La Ligue adressera ses encouragements à l'Equipe de France ainsi qu'à Jérôme Brisard – arbitre présent sur la compétition et qui est issu du territoire régional.
- **Le vœu émis par la Ligue sur l'article 226 sera bien abordé en Assemblée Fédérale.**
- **Contrôle des obligations :** échange sur les pratiques au niveau régional et départemental.
- **Foot en milieu scolaire :** réflexion en cours dans les semaines qui viennent.
- **Déplacement au Pôle Futsal à Lyon.**
- **Conférence autour de la violence dans les stades organisé par le District du Maine et Loire :** initiative très appréciée.

5. Prochaines réunions

- **Codir :** 12.12.2022
- **Bureau :** 09.01.2023

**Le Président,
Didier ESOR**



**Le Président Délégué
Guy RIBRAULT**



**Le Secrétaire Général
Guy COUSIN**



REPRISE D'ACTIVITES										
CDG	NOM	N° Affil	TYPE	Catégories	Saisie Footclubs	Date d'effet	Jusqu'au	Avis favorable district	Observations	Avis ligue
85	L'ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS	506956	Partielle	Libre U18/U19	27/10/2022	26/10/2022		27/10/2022		

Validation anticipée dans Foot le 31-10-22 pour préparation calendrier par le D85